



En effet, les microfinances parrainées par le milliardaire Paul K. Fokam, traverse une zone de turbulences.

Dans une lettre adressée au Premier ministre camerounais, Paul K. Fokam annonce le retrait de son parrainage aux Mutuelles communautaires de croissance (MC2), microbanques (125 aujourd'hui) éparpillées à travers le pays. Une décision pour le moins surprenante, quand on sait que ce parrainage, qui s'est jusqu'ici exercé à travers Afriland First Bank, propriété du milliardaire camerounais, n'était pas sans contrepartie.

En effet, même si Paul K. Fokam préfère mettre en exergue le rôle de ce réseau de microfinances dans la lutte contre la pauvreté, il n'en demeure pas moins qu'il a aussi contribué à faire d'Afriland First Bank, l'une des banques les plus puissantes du Cameroun. Depuis la création de la première unité en 1992, chaque MC2 a l'obligation de domicilier ses dépôts dans cette banque.

Une disposition qui a fait de ces établissements de microfinance (EMF), un instrument de mobilisation de l'épargne pour Afriland First Bank, même si cet apport est aujourd'hui marginal. Selon des sources à Afriland First Bank, en 2018, l'épargne mobilisée par les MC2 a représenté moins de 6% des dépôts de la banque, chiffrés à 843 milliards de FCFA.

Dans son courrier au gouvernement camerounais, dont le quotidien Le Jour a publié des extraits en début de semaine, le milliardaire explique sa décision. À l'en croire, ce sont les nouveaux textes de la Cematic portant régulation des EMF en zone Cematic qui auraient motivé son désengagement.

À quelques mois de la fin des deux ans (1er janvier 2018 – 1er janvier 2020) accordés aux EMF pour se conformer à la nouvelle réglementation, Paul K. Fokam estime que ces textes l'excluent de facto du parrainage des MC2 et menacent leur modèle économique.